

AB/HO  
BURKINA FASO

-----  
Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2015- 466 /PRES-TRANS/PM/  
MS portant nomination d'un Chargé de  
missions.



LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,  
PRESIDENT DU FASO,  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VISAF N° 00404

- VU la Constitution ;
- VU la Charte de la transition ;
- VU le décret n° 2014-001/PRES-TRANS du 18 novembre 2014 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n° 2014-004/PRES-TRANS/PM du 23 novembre 2014 portant composition du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2013-926/PRES/PM/MS du 10 octobre 2013 portant organisation du Ministère de la Santé ;
- VU le décret n° 2015-145/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 09 février 2015 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Sur proposition du Ministre de la Santé ;
- Le Conseil des Ministres de la transition entendu en sa séance du 25 mars 2015 ;

## DECRETE

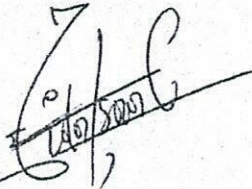
ARTICLE 1 : Monsieur Eric Nakaossébgandin TOUGOUMA, Mle 51 326 W, Administrateur des hôpitaux et des services de santé, est nommé Chargé de missions.

**ARTICLE 2 :**

Le Ministre de la Santé est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 14 avril 2015

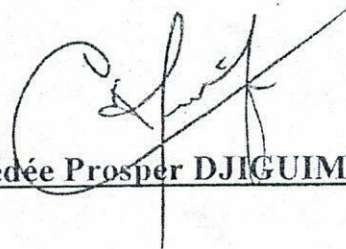
Le Premier Ministre



Yacouba Isaac ZIDA



Le Ministre de la Santé



Amédée Prosper DJIGUIMDE